

Délibération n°10

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 30 mars, le conseil communautaire, convoqué le 24 mars 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
58

Nombre de votants :
57
(M Alain DEAT ne prend pas part au vote)

Date de convocation :
24 mars 2021

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
07 avril 2021

**Objet : Chemins de randonnées :
conventions de partenariat avec
les associations « Balades en
Limagne d'Ennezat » et « Les
Amis du chemin de Saint-
Jacques de Compostelle en
Auvergne » 2021-2023**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, M GRENET Roland, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
Mme PALASSE Brigitte, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BARBECOT Jacques a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- Mme BERTHELEMY Hélène a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis,
- M BRAULT Charles a donné pouvoir à Mme PIRES-BEAUNE Christine,
- Mme GRENET Michèle a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M HEBRARD Jean-Pierre a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme HOARAU Catherine a donné pouvoir à M WEINMEISTER Nicolas,
- M IMBERT Didier a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M RAYMOND Vincent,
- Mme ROUSSEL Sandrine a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre,

- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, suppléante,

Absents :

- M BOISSET Jean-Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle,

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M DEAT Alain

Rapport n°10 – Chemins de randonnées : conventions de partenariat avec les associations « Balades en Limagne d'Ennezat » et « Les Amis du chemin de Saint-Jacques de Compostelle en Auvergne » 2021-2023

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Considérant que depuis plusieurs années, les associations « Les amis de Saint-Jacques » et « Balinzat - Balades en Limagne d'Ennezat » contribuent à maintenir une offre de randonnée de qualité en participant à l'entretien et au suivi de plusieurs chemins,

Considérant que depuis 2017, le partenariat avec l'association a été renouvelé et que les missions ont été réalisées conformément à la convention,

Considérant que leurs actions consistent :

- à réaliser un diagnostic de l'état du chemin (balisage et état de la végétation, propreté,..),
- à effectuer un contrôle et une remise à niveau du balisage des parcours lors d'un passage annuel avec le matériel mis à disposition par RLV (balisette, etc...),
- à faire des préconisations pour la remise en état,
- à fournir les fiches bilans des parcours contrôlés en 2 temps (juillet et décembre) - (fiche type en annexe),
- entretien de la végétation aux points de balisage,

Considérant qu'en 2020, un travail important de mise à jour de balisage a été effectué et qu'il convient de le poursuivre aux fins d'une harmonisation des visuels et de la reprise de certains circuits,

Considérant les projets de conventions de partenariat prévues pour les années 2021, 2022 et 2023, résiliables annuellement, fixant les engagements des associations ainsi que le montant de la subvention de Riom Limagne et Volcans fixé à 6€ par km surveillé.

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué au développement touristique, et à l'unanimité des suffrages exprimés (M Alain DEAT ne prend pas part au vote), décide :

- **D'approuver les termes des conventions de partenariat avec les associations « Balades en Limagne d'Ennezat » (Balinzat) et « les Amis de St Jacques » pour les années 2021, 2022 et 2023,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions, ainsi que tout document permettant leur mise en œuvre.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 31 mars 2021***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).